Règlement concours de nouvelles 2022

La Ville de Saint-Hilaire-de-Riez organise un concours de nouvelles courtes.
L'angle proposé est de recueillir des nouvelles courtes dont le cadre est Saint-Hilaire-de-Riez, d'imaginer un récit ou une aventure, un conte sur le territoire de Saint-Hilaire.

ARTICLE 1 :
Le thème de ce concours est : **« Petites nouvelles de Saint-Hilaire-de-Riez»**
La participation à ce concours est gratuite

ARTICLE 2 :
La forme choisie pour le concours est celle de la nouvelle. Elle doit se conformer aux caractéristiques suivantes :

- Se dérouler à Saint-Hilaire-de-Riez
- Être une œuvre originale, non publiée, individuelle et comporter un titre.
- Être écrite en français, en police Arial et comporter 3000 caractères maximum.
- Être envoyée sous forme de fichier numérique word (.doc ou .docs) ou libre office (.odt)

Elle devra être envoyée à l'adresse de la médiathèque : mediatheque@sainthilairederiez.fr
Les nom et prénom, âge, adresse postale et numéro de téléphone de l'auteur devront être spécifiés dans le mail.
La date limite de dépôt des textes est fixée au 31 mai inclus.

ARTICLE 3 :
La nouvelle est une fiction brève et intense présentant des personnages peu nombreux qui réagissent à l'évènement au cœur du récit. Elle comporte impérativement un titre qui donne du sens à l'intrigue. Elle se termine par une chute originale et déroutante qui respecte cependant la cohérence du récit. Elle doit pour ce concours comporter un maximum de 3 000 caractères.

ARTICLE 4 :
Les membres du jury seront guidés dans leur choix par un ensemble de critères communs : respect du thème, originalité de l'histoire, qualité du style, émotions dégagées par le texte, respect de l'orthographe et de la grammaire et lien avec le territoire de la ville.

ARTICLE 5 :

Ce concours est ouvert à tous.

Les trois catégories sont les suivantes :

- moins de 12 ans
- 12-18 ans
- Adulte (plus de 18 ans)

Un prix par catégorie sera attribué sous forme de livres et de lots divers. Un prix spécial du jury récompensera un 4ème gagnant parmi tous les participants.

ARTICLE 6 :

Sont exclus de ce concours les membres du jury.

ARTICLE 7 :

Les candidats autorisent la médiathèque à utiliser librement les nouvelles qui lui auront été adressées pour publication et diffusion (cf Annexe 1 Autorisation de reproduction d'une œuvre).

ARTICLE 8 :

La remise des prix aura lieu le samedi 18 juin 2022 à 16h à la médiathèque.